

Expulsion du gymnase de la Poterie, nous exigeons des solutions d'hébergement pour les personnes exilé·e·s

Le tribunal administratif doit juger en urgence de l'expulsion du gymnase de la Poterie, occupé depuis deux mois par maintenant près de 140, exilé·e·s pour la plupart en situation régulière, familles avec enfants, ... Ce sont pas moins de 281 personnes qui ont bénéficié de cet hébergement précaire et de l'accompagnement par le collectif d'associations, il reste aujourd'hui 142 personnes dont 43 enfants,

Depuis des mois la préfecture se refuse à mettre à l'abri les demandeurs d'asile en mépris du droit, nous collectif inter-organisations de soutien aux personnes exilé·e·s assumons, à bas coût l'incurie et l'irrespect du droit par les autorités.

La préfecture lors de l'expulsion du campement de Gayeulles il y a presque 6 mois mentait au juge en disant remplir ses obligations : « les personnes présentes sur le site des Gayeulles ont fait l'objet d'un diagnostic [] qui a permis d'identifier les familles les plus vulnérables à orienter vers un hébergement d'urgence » (ordonnance du Juge du 22/10/2021), depuis, rien, ou si peu.

Nous exigeons de la préfecture le respect de ses obligations légales de mise à l'abri de tous les demandeurs d'asile ainsi que des personnes vulnérables.

Nous exigeons de la mairie la mise à l'abri de tous les enfants du gymnase et leurs familles.

Nous revendiquons :

- la mise à l'abri de toutes les personnes familles à la rue, quels que soient leurs statuts
- des logements dignes et pérennes pour toutes et tous
- la régulation de toutes les personnes sans-papiers
- Le droit de travailler pour les personnes sans papiers afin de pouvoir vivre sans dépendre de personne

Rassemblement lundi 21 mars à 10h30 devant le tribunal administratif, contour de la Motte à Rennes

Inter-organisation de soutien aux personnes exilées de Rennes

inter-orga35@protonmail.com